

Primes à la réhabilitation

INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Description	La prime à la réhabilitation est une aide financière qui peut être obtenue auprès de la Région wallonne pour entreprendre des travaux qui améliorent un logement.
Statistiques voisines	
Périodicité	
Ponctualité	
Propriété	Service public de Wallonie – DGO4 – Département logement
Limites d'utilisation	X Usage uniquement autorisé en interne à l'organisme producteur des données
	Diffusion par convention ou acte d'engagement avec les organismes publics
	Diffusion par vente (acte d'engagement)
	Mise à disposition gratuite (acte d'engagement)
Mise à disposition gratuite (sans acte d'engagement)	
Textes légaux de référence	
Format des fichiers informatiques	
Supports de diffusion	
RÉSUMÉ MÉTHODOLOGIQUE	
Concepts et classifications	
Concepts	Logement
Classifications	
Couverture	
Couverture géographique	Wallonie
Première période de référence disponible	
Dernière période disponible	2013
Unité statistique	Demande de prime à la réhabilitation déposée auprès de la Région wallonne
Population statistique	Ensemble des demandes de primes à la réhabilitation déposées auprès de la Région Wallonne durant la période de référence
Données de base	
Enquête	-
Données administratives	Demandes de primes à la réhabilitation déposées auprès de la Région wallonne
Produits statistiques	-
Période de base	-
Méthodes d'agrégation	-
Méthodes d'ajustement	-
Autres points	

DÉFINITIONS

Logement	Un logement est une maison individuelle ou un appartement destiné en ordre principal à l'habitation, tant au niveau de sa superficie qu'en matière fiscale.
-----------------	---

DONNÉES

1. Numéro de dossier

Description	
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

2. Statut du dossier

Description	Indique l'état du dossier à un instant t. Permet de créer l'historique du dossier. Les codes utilisés sont les suivants (liste non exhaustive) : 01 – Introduit 02 – Incomplet 03 – Complet 04 – Dossier rejeté 05 – Autorisation commencer travaux – Recevable 06 – Formulaire de fin de travaux rentré 07 – Dossier accepté (permet de savoir combien de dossiers ont été payés par l'administration sur le budget de l'année x). 08 – Payé par comptabilité 50 – Recours introduit 51 – Recours recevable 55 – Recours accepté
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

3. Date statut du dossier

Description	Indique la date de chaque état du dossier. Permet de reconstruire l'historique du dossier.
	Date
Remarques	

4. Adresse du logement faisant l'objet de la demande

Description	Nom de rue ou code rue du registre national / Numéro / Boîte (ou étage)
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

5. Code postal du logement faisant l'objet de la demande

Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

6. Commune (ou localité) du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Texte
Remarques	

7. Nom du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

8. Civilité demandeur	
Description	Indique la formule qu'il faut employer pour les courriers (Monsieur, Madame, Monsieur et Madame...)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

9. Date de naissance du demandeur	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

10. Etat civil du demandeur	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

11. Nom du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Nom / Prénom
Type de donnée	Texte
Remarques	

12. Date de naissance du conjoint / concubin du demandeur	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

13. Etat civil du conjoint/concubin du demandeur	
Description	Les catégories utilisées sont les suivantes : Célibataire Marié Divorcé Concubin Séparé Veuf Décédé Inconnu
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

14. Lien de parenté avec le demandeur	
Description	Indique le degré de parenté avec le demandeur des différentes personnes composant le ménage et dont il faut tenir compte dans le dossier de demande de la prime . En l'occurrence, les codes employés ici sont les suivants : 00 – Demandeur 01 – Conjoint(e) 02 – Concubin(e)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

15. Engagement	
Description	Indique les intentions du demandeur par rapport au logement faisant l'objet de la demande. Les codes utilisés sont les suivants : O – Occupant B – Bailleur G – Bailleur en location gratuite K – Kot (encodé uniquement à partir de janvier 2013)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Cette rubrique n'est plus toujours encodée. Très souvent l'état civil est inconnu.

16. Revenus déclarés	
Description	Indique si le demandeur a déclaré, ou non, ses revenus dans sa demande.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

17. Revenus du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

18. Année revenus du demandeur	
Description	Indique l'année pour laquelle les revenus ont été déclarés
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.

19. Revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique le montant des revenus globalement imposables du (de la) conjoint(e) / concubin(e) du demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La déclaration des revenus par le demandeur n'est pas obligatoire. Elle peut être utile si les revenus du demandeur sont inférieurs à un certain plafond dans la mesure où la prime de base est calculée en fonction des revenus du demandeur et de sa situation familiale. Un moindre revenu peut lui ouvrir droit à une prime plus importante. Les revenus ne sont déclarés que si le demandeur est pleinement propriétaire ou (à partir du 1 ^{er} janvier 2013) pleinement usufruitier

20. Année revenus du conjoint / concubin du demandeur	
Description	Indique l'année pour laquelle les revenus ont été déclarés
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.

21. Type de propriétaire - Demandeur	
Description	Indique si le demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire U - Usufruitier
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

22. Type de propriétaire – Conjoint/concubin du demandeur	
Description	Indique si le conjoint ou le concubin du demandeur est : L – Plein Propriétaire P – Propriétaire U - Usufruitier
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

23. Type de travaux	
Description	Indique si les travaux : 1. Ont été faits par une entreprise 2. Ont été faits partiellement par une entreprise et partiellement par le demandeur (la demande de prime porte alors sur les frais d'entreprises + l'achat des matériaux pour la partie réalisée par le demandeur) 3. Par le demandeur (demande de prime pour achat de matériaux uniquement)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

24. Prime énergie	
Description	Indique si le demandeur a déjà reçu une prime énergie de la part de la Direction énergie pour les travaux qu'il entreprend.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	
Remarques	

25. Numéro d'estimateur	
Description	Code de l'estimateur ayant déterminé les travaux à subsidier dans le logement.
Type de donnée	Alphanumérique
Remarques	

26. Date de première occupation du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	A partir du 1 ^{er} janvier 2013, cette information ne sera plus collectée.

27. Nombre d'enfants à charge du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

28. Nombre d'enfants handicapés à charge du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

29. Nombre de personnes handicapées à charge du demandeur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

30. Abattements	
Description	Indique le nombre d'abattements auquel le demandeur a droit en fonction du nombre d'enfants et de personnes handicapées à charge.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

31. Montant total des travaux de réhabilitation	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

32. Montant déjà octroyés	
Description	Montant déjà octroyés au demandeur au titre de la prime à la réhabilitation
Type de donnée	Numérique
Remarques	

33. Compensation	
Description	Cette rubrique est utilisée uniquement lorsqu'il y a eu précédemment une erreur dans l'octroi de la prime en faveur du demandeur . Elle indique le montant qui sera déduit de la prime actuelle afin de corriger l'erreur précédente.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

34. Honoraires estimateur	
Description	Lorsque le demandeur a eu recours à un estimateur privé pour déterminer les travaux de réhabilitation à effectuer, cette rubrique indique le montant des honoraires hors TVA de l'estimateur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	Cette rubrique n'est pas utilisée lorsque le demandeur a fait appel à un estimateur public.

35. Code urbanisme	
Description	Indique si le bien faisant l'objet de la demande se situe dans une zone ouvrant droit à une majoration de la prime de base. Les codes utilisés pour spécifier le type de zone sont les suivants : 1. Périmètre article 393 2. Territoire communal art 417 3. Ensemble architectural 4. Rénovation urbaine 5. ZIP 6. Majoration urbanisme reprise (Code utilisé pour la reprise des vieux dossiers datant d'avant la création des ZIP)
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

36. Achat du logement faisant l'objet de la demande	
Description	Prix du logement à l'achat
Type de donnée	Numérique
Remarques	

37. Date d'achat du logement faisant l'objet de la demande	
Description	
Type de donnée	Date
Remarques	

38. Travaux de réhabilitation	
Description	Indique la façon dont les travaux ont été réalisés. Les codes utilisés sont les suivants : 1. Par entreprise 2. Par entreprise et achat matériaux + main d'œuvre personnelle 3. Achat matériaux + main d'œuvre personnelle uniquement
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

39. Codes des travaux de réhabilitation effectués	
Description	Indique précisément les travaux de réhabilitation que le demandeur entreprend et pour lesquels il demande une prime. Les codes utilisés sont les suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Remplacement de la couverture du toit 2. Appropriation de la charpente 3. Remplacement d'éléments d'évacuation des eaux pluviales 4. Eclairage naturel et aération des combles 5. Assèchement des murs 6. Reconstruction ou renforcement 7. Remplacement des menuiseries extérieures (portes et châssis) ou du vitrage de celles-ci pour atteindre des critères de performance précis 8. Remplacement des planchers et supports 9. Remplacement des aires de circulation, plinthes y compris 10. Mise en conformité de l'éclairage et de la ventilation 11. Appropriation des installations d'électricité et de gaz 12. Remplacement d'escalier intérieur 13. Gainage de corps de cheminée 14. Amenée d'eau potable dans la cuisine 15. Installation d'un système d'égouttage des eaux usées ou remplacement total du système existant 16. Installation d'un W.C. à chasse, aéré avec sas 17. Installation d'une première salle de bain 18. Augmentation de la superficie habitable ou du nombre de pièces d'habitation en fonction des critères fixés par la réglementation 19. Aménagement d'un accès à la voirie publique distinct de la partie commerciale 20. Elimination de la mэрule 21. Installation de tout dispositif assurant la ventilation à l'air libre des caves et/ou vides ventilés pour remédier à une concentration trop importante de radon
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

40. Montant des dépenses « entreprise » pour chaque type de travaux de réhabilitation	
Description	Si les travaux (ou une partie des travaux) ont été réalisés par des entreprises, indique le coût de ces travaux pour chaque type de travaux réalisés (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux de réhabilitation effectués »). Les prix sont exprimés hors TVA
Type de donnée	Numérique
Remarques	

41. Montant des dépenses en matériaux pour chaque type de travaux de réhabilitation	
Description	Si les travaux (ou une partie des travaux) ont été réalisés par le demandeur lui-même et qu'il n'a pas fait appel à une entreprises, indique le coût des matériaux qu'il a acheté pour faire ces travaux. Le coût est indiqué pour chaque type de travaux réalisés (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux de réhabilitation effectués »). Les prix sont exprimés hors TVA
Type de donnée	Numérique
Remarques	

42. Type de travaux « énergie » réalisés	
Description	Indique le type de travaux économiseurs d'énergie réalisés en même temps que les travaux de réhabilitation et pour lesquels une prime est demandée. Les codes utilisés sont les suivants : T. Isolation du toit MI. Isolation de murs par l'intérieur MC. Isolation de murs par le creux ME. Isolation de murs par l'extérieur SI. Isolation du sol par l'intérieur SE. Isolation du sol par l'extérieur V. Vitrage
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Les codes relatifs aux travaux énergie ont évolué au cours du temps. Il n'y avait auparavant que trois catégories : T. Toit M. Murs S. Sols

43. Montant des travaux « énergie » réalisés par une entreprise pour chaque type de travaux énergie réalisé	
Description	Si les travaux (ou une partie des travaux) ont été réalisés par des entreprises, indique le coût de ces travaux pour chaque type de travaux réalisés (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux énergie réalisés »). Les prix sont exprimés hors TVA
Type de donnée	Numérique
Remarques	

44. Nombre de m ² réalisés par une entreprise pour chaque type de travaux « énergie » réalisé	
Description	Indique le nombre de m ² réalisés par une entreprise pour chaque type de travaux « énergie » réalisé (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux énergie réalisés »).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

45. Montant des dépenses en matériaux pour les travaux « énergie » pour chaque type de travaux énergie réalisé

Description	Si les travaux (ou une partie des travaux) ont été réalisés par le demandeur lui-même et qu'il n'a pas fait appel à une entreprises, indique le coût des matériaux qu'il a acheté pour faire ces travaux. Le coût est indiqué pour chaque type de travaux réalisés (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux énergie réalisés »). Les prix sont exprimés hors TVA.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

46. Nombre de m² réalisés par le demandeur lui-même pour chaque type de travaux énergie réalisé

Description	Si les travaux (ou une partie des travaux) ont été réalisés par le demandeur lui-même et qu'il n'a pas fait appel à une entreprises, la rubrique indique le nombre de m ² pour lesquels le demandeur a acheté les matériaux. Le coût est indiqué pour chaque type de travaux réalisés (donc pour chacun des travaux listés dans la rubrique « Codes des travaux énergie réalisés »).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

47. Isolant naturel

Description	Indique si le matériau isolant est d'origine naturelle
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

48. Résistance thermique de l'isolant (R) ≥ 4

Description	Indique si l'isolant utilisé par le demandeur pour ses travaux a une résistance thermique supérieure ou égale à 4 m ² .K/W
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

49. Vitrage

Description	Indique si le demandeur change le vitrage sans changer les châssis.
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	

50. Montant de la prime octroyée pour chacun des travaux énergie effectués	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	<p>1. Depuis plusieurs années, les primes énergies sont plafonnées c'est-à-dire qu'un nombre maximum de m² éligibles a été déterminé pour chaque type de travaux (actuellement ce maximum est de 100 m² pour l'isolation du toit, 120 m² pour l'isolation des murs et 80 m² pour l'isolation du sol). Dans les rubriques « Nombre de m² réalisés par une entreprise » et « Nombre de m² réalisés par le demandeur », est encodés le nombre de m² réellement effectués. Cependant, la rubrique « Montant de la prime octroyée » est calculée en fonction des maximums autorisés. Il peut donc arriver que le montant figurant dans cette rubrique soit inférieur au « nombre de m² » x « montant de la prime au m² »</p> <p>2. Le montant de la prime varie selon le type de travaux. Par exemple, le montant de la prime varie selon que l'on isole un mur par l'intérieur, par l'extérieur ou par le creux du mur. Le programme calcule la prime de la façon la plus favorable possible au demandeur et en tenant des surfaces maximum éligibles. Ainsi, si une personne isole ses murs en faisant appel à différentes techniques (ex. isolation par l'extérieur et isolation par l'intérieur), le programme prend d'abord en compte la technique qui rapporte le plus de primes. Puis, si l'on n'a pas atteint la surface maximum éligible, le programme prendra en compte les autres techniques à concurrence des m² éligibles restants.</p> <p>3. Il peut arriver que la prime énergie à laquelle le demandeur a droit soit supérieure au montant qu'il a effectivement payé. Or, la Région wallonne ne peut pas donner une prime qui soit supérieure au coût pour le demandeur. Dans ce cas, on calcule le montant des travaux TVA comprise et le demandeur reçoit ce montant.</p>

51. Montant audit énergie	
Description	Indique le montant payé pour l'audit énergie par le demandeur
Type de donnée	Numérique
Remarques	<p>L'audit énergie n'est pris en compte que si la réhabilitation comprend des travaux énergie (un audit énergie est obligatoire lorsque les travaux concernent les sols et les murs) et que l'audit n'a pas déjà été payé par la Direction de l'énergie. Si la Direction a déjà payé l'audit, la valeur dans cette rubrique est mise à 0.</p> <p>Le montant indiqué ici est TVA comprise.</p>

52. Taux de prime	
Description	<p>Indique le taux de prime auquel le demandeur a droit en fonction de ses revenus et de sa situation patrimoniale (propriétaire, plein propriétaire, plein usufruitier). Les taux de primes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 % des factures HTVA avec un maximum de 2.980 EUR - 30% des factures HTVA avec un maximum de 2.230 EUR - 20% des factures HTVA avec un maximum de 1.480 EUR - 10% des factures HTVA avec un maximum de 750 EUR
Type de donnée	Numérique
Remarques	

53. Revenus de référence (après abattements)	
Description	Le revenu de référence correspond au revenu globalement imposable du demandeur et, le cas échéant, de son (sa) conjoint(e)/concubin(e) duquel a été déduit 2400€ par enfant à charge ou à naître ainsi que pour chaque personne handicapée faisant partie de votre ménage.
Type de donnée	Numérique
Remarques	L'année de référence est l'avant-dernière année qui précède celle de la demande.

54. Montant des travaux réhabilitation pris en compte	
Description	Indique coût réel des travaux pour le demandeur.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

55. Plafond auquel le demandeur a droit	
Description	Indique le montant maximum de primes auxquelles le demandeur a droit en fonction du taux de prime et des primes réhabilitation qui lui ont déjà été octroyées par le passé.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

56. Montant déjà octroyé	
Description	Montant déjà octroyé par la Région wallonne au demandeur au titre de prime à la réhabilitation.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

57. Prime de base	
Description	Indique la prime de base à laquelle le demandeur a droit. Celle-ci varie en fonction du taux de prime et du montant des travaux.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

58. Majoration enfants	
Description	Indique le montant auquel le demandeur a droit en plus de la prime de base en fonction du nombre d'enfants à sa charge.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

59. Majoration enfants handicapés	
Description	Indique le montant auquel le demandeur a droit en plus de la prime de base en fonction du nombre d'enfants handicapés à sa charge.
Type de donnée	Numérique
Remarques	Les enfants handicapés adultes ne sont pas pris en compte ici car ils disposent en principe d'un revenu (allocation handicap, salaire...)

60. Majoration handicapés	
Description	Indique le montant auquel le demandeur a droit en plus de la prime de base en fonction du nombre de personnes handicapés dans son ménage à sa charge.
Type de donnée	Numérique
Remarques	Ne sont considérées comme personnes handicapées à la charge du demandeur que le demandeur et son conjoint/concubin. Si d'autres personnes adultes handicapées sont présentes dans le ménage, elles ne sont pas considérées comme à charge car elles bénéficient en principe d'un revenu (allocation handicap, pension...)

61. Honoraires estimateurs	
Description	Indique le montant des honoraires de l'estimateur ayant estimé les travaux de réhabilitation si le demandeur a fait appel à un estimateur privé.
Type de donnée	Numérique
Remarques	La réglementation précise que le montant des honoraires de l'estimateur pouvant être pris en compte dans la prime réhabilitation est plafonné à 250 € hors TVA. Par conséquent, le programme utilisé par la Direction des Aides aux particuliers interdit qu'un montant supérieur à 250 € soit encodé dans cette rubrique.

62. Majoration estimateur	
Description	
Type de donnée	Numérique
Remarques	

63. Majoration zone urbanisme	
Description	Indique la majoration à laquelle le demandeur a droit en fonction de la zone dans laquelle se trouve le bien faisant l'objet de la demande.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

64. Maximum des 2/3 du montant des travaux	
Description	La prime réhabilitation est plafonnée aux 2/3 du montant des travaux réalisés. Cette rubrique indique donc le montant de ce plafond en fonction des coûts réels supportés par le demandeur (Hors taxe).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

65. Total – Montant réel de la prime réhabilitation	
Description	Indique le montant réel de la prime touchée par le demandeur pour les travaux de réhabilitation, c'est-à-dire la prime de base augmentée des différentes majorations. S'il arrive que le calcul de la prime (prime de base + majorations) donne un montant supérieur aux 2/3 du montant des travaux, alors la prime réelle (càd réellement versée au demandeur) est égale aux 2/3 du montant des travaux afin de respecter le plafond imposé par la législation.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

66. Majoration acquisition	
Description	Montant auquel le demandeur a droit si le bien faisant l'objet de la réhabilitation est récemment acquis, soit 12% du montant de l'achat de la maison.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

67. Majoration acquisition plafond	
Description	Indique ce que le demandeur va réellement percevoir au titre de la majoration pour acquisition. Le plafond fixé par la Région wallonne pour cette majoration étant de 2480€.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

68. Maximum des 4/5 du montant des travaux	
Description	Selon la législation, le montant de la prime reçue par le demandeur pour l'acquisition + la réhabilitation de son logement ne peut pas dépasser les 4/5 du montant des travaux. Cette rubrique indique donc le montant de ce plafond calculé en fonction des coûts réels supportés par le demandeur (Hors taxe).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

69. Total – Montant réel de la prime réhabilitation + achat	
Description	Indique le montant réel de la prime touchée par le demandeur pour les travaux de réhabilitation + l'acquisition de son logement. S'il arrive que le calcul de la prime (prime réhabilitation + majoration acquisition) donne un montant supérieur aux 4/5 du montant des travaux, alors la prime réelle (c'est-à-dire réellement versée au demandeur) est égale aux 4/5 du montant des travaux afin de respecter le plafond imposé par la législation.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

70. Primes réhabilitation précédentes	
Description	Indique les montants relatifs à une prime réhabilitation reçus précédemment (dans les quatre ans précédant la demande).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

71. Montant calculé réhabilitation	
Description	Montant de la prime réhabilitation devant être payé au demandeur compte tenu des primes déjà reçues dans les quatre années précédentes.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

72. Primes énergie précédentes	
Description	Indique les montants relatifs à une prime énergie reçus précédemment (dans les quatre ans précédant la demande).
Type de donnée	Numérique
Remarques	

73. Montant calculé énergie	
Description	Montant de la prime énergie devant être payé au demandeur compte tenu des primes déjà reçues dans les quatre années précédentes.
Type de donnée	Numérique
Remarques	

75. Libellé refus	
Description	Indique en toutes lettres la raison du refus du dossier
Type de donnée	Texte
Remarques	Il peut y avoir plusieurs codes refus pour un seul dossier

74. Refus	
Description	<p>Indique que le dossier a été refusé et la raison de ce refus (code). Les codes utilisés sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Porte pleine ou menuiseries intérieures 2. Création de logement 3. Démolition, reconstruction 5. Divers travaux (communs, us. Prof., non resid., dans agrand. Non subs.) 6. Montant des travaux inférieur au minimum requis. 7. Trav. Par entreprise non enregistrée, non affiliée au CSTC ou en MOP 9. Plus de 4 mois entre la facture et la demande 10. Non-respect normes techniques 21. Pas droit réel sur logement (c33) 22. Refus visite de contrôle CRL 23. Faux ou usage de faux 24. Droit réel ou facture(s) à une société 29. Divers demandeur 33. Moins de 15 ans d'occupation 39. Divers logement (insalubre, non améliorable, ...) 42. Cumul avec primes réhabilitation antérieures 43. Cumul avec prime 718/818 44. Cumul avec prime v18 (>40 m² par période de 4 ans) 45. Cumul avec prime v28 (>40 m² par période de 4 ans) 47. Cumul avec prime construction 48. Cumul même travaux autres aides RW (emb., SOFWAER, énergie, épuration, ...) 53. Le demandeur renonce (c31) 54. Demande transférée en v28 57. Rejet d'office 58. Double emploi 99. Divers
Type de donnée	Variable catégorielle
Remarques	Il peut y avoir plusieurs codes refus pour un seul dossier